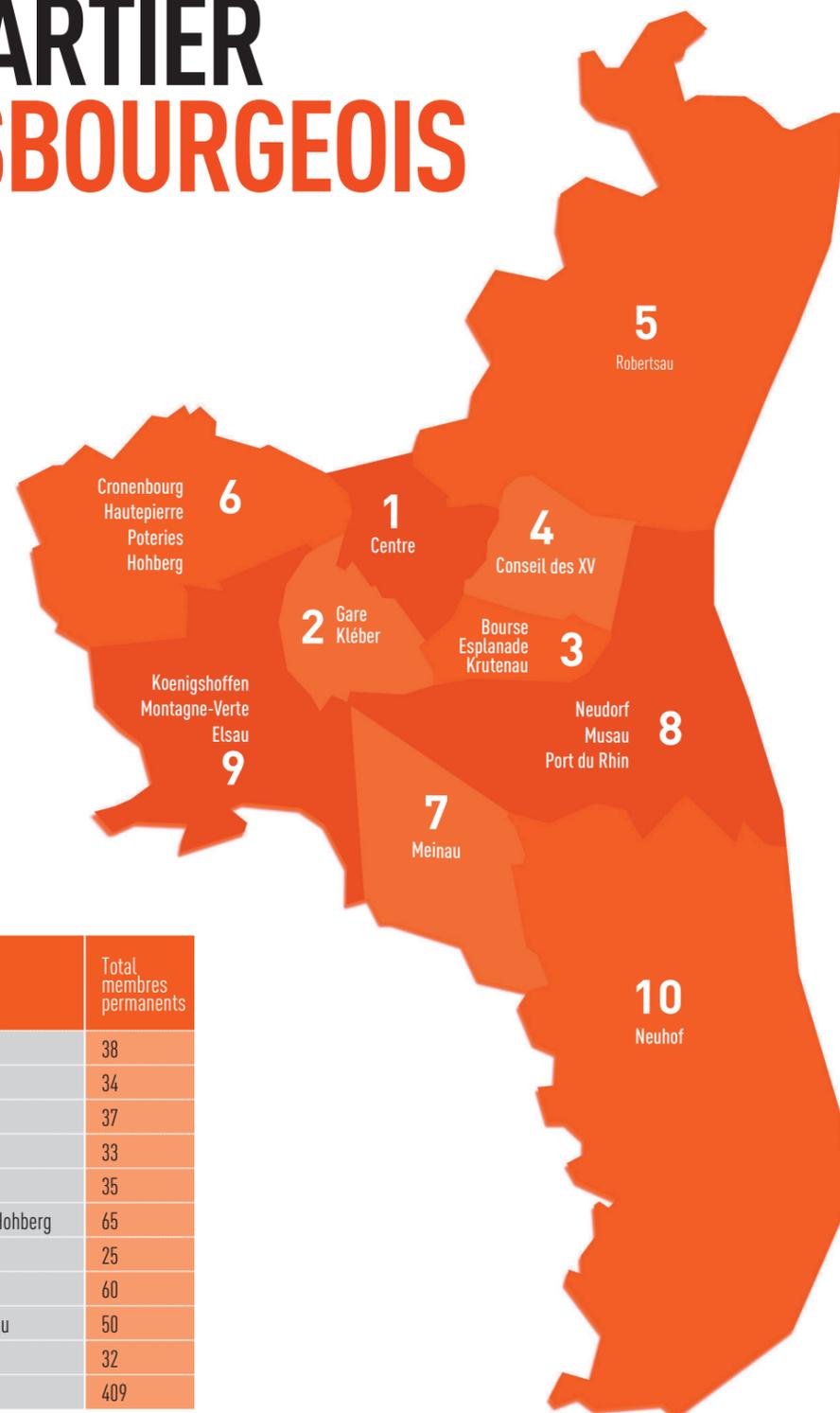


LES 10 CONSEILS DE QUARTIER STRASBOURGEOIS



Conseil de quartier	Total membres permanents
1 Strasbourg-centre	38
2 Gare-Kléber	34
3 Bourse-Esplanade-Krutenau	37
4 Conseil des XV	33
5 Robertsau-Wacken	35
6 Cronenbourg-Hautepierre-Poteries-Hohberg	65
7 Meinau	25
8 Neudorf-Musau-Port-du-Rhin	60
9 Koenigshoffen-Montagne-Verte-Elsau	50
10 Neuhof	32
Total Strasbourg	409

CONTACT

Mission démocratie locale : 03 68 98 69 38

Mail : participationcitoyenne@strasbourg.eu

Conseils de quartier - janvier 2015



LE CONSEIL DE QUARTIER EN 10 QUESTIONS

**PARTICIPATION
CITOYENNE**

strasbourg.eu/democratie-locale

LE CONSEIL DE QUARTIER STRASBOURGEOIS

1

C'EST QUOI ?

- une instance de débats,
- qui associe des habitants-es, des associations et des socio-professionnels-elles,
- qui contribue aux projets de la Ville et à l'amélioration du vivre-ensemble.

2

C'EST QUI ?

Des membres permanents du quartier

- 3/4 d'habitants-es (parité femmes hommes),
- 1/4 d'associations et de socio-professionnels-elles.

Des participants-es à des groupes de travail thématiques

- Les groupes sont ouverts à toutes et à tous.

3

QUEL EFFECTIF ?

L'effectif de chaque conseil de quartier est proportionnel au nombre d'habitants-es du quartier.

On compte :

- 1 membre permanent habitant-es pour 800 habitants-es,
- 1 membre permanent association ou socio-professionnel-elle pour 4000 habitants-es,

Soit des effectifs variant de 25 à 65

personnes selon les conseils de quartier.

7

QUELS PROJETS OU SUJETS ?

Tous les sujets permettant de « construire et vivre la Ville ensemble » peuvent être abordés par les conseils de quartier : l'environnement, la mobilité, la solidarité, les animations...

Le programme de travail partagé, établi en partenariat avec la Ville, recense les thématiques de travail de chaque quartier. On y trouve :

- des projets / sujets sur lesquels la Ville souhaite un avis du conseil de quartier,
- des sujets à l'initiative des membres du CQ.

8

QUELLE MÉTHODE DE TRAVAIL ?

Le travail des groupes se construit dans le temps à travers trois grandes phases :

- une phase d'information dont l'objectif est le partage des connaissances,
- une phase de débats, d'échanges et d'expressions des différentes opinions,
- une phase de contributions avec la production de cahiers des attentes, de synthèses, de préconisations, etc.

Chaque groupe définit sa méthode de travail adaptée au sujet : enquête, visite sur site, intervention d'expert,...

Le suivi des travaux s'effectue chaque trimestre lors des réunions des membres permanents du conseil de quartier.

9

QUELLES CONTRIBUTIONS ?

À partir des contributions des groupes thématiques, les membres permanents du conseil de quartier transmettent des avis consultatifs qui sont annexés aux délibérations du conseil municipal. Les décisions finales reviennent au conseil municipal.

10

QUELS INTERLOCUTEURS -TRICES ?

- La Ville

Les directeurs et directrices de proximité sont l'interface entre les conseils de quartier et les services de la Ville.

La Cheffe de projet est l'interlocutrice pour tous les aspects organisationnels et logistiques.

- Les Céméa

Il s'agit d'une association d'éducation populaire choisie pour accompagner les conseils de quartier et animer les réunions en privilégiant des méthodes actives.

QUELLE DURÉE ?

Les membres permanents sont désignés pour 3 ans.

Les participants-es à des groupes de travail thématiques s'engagent en fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs disponibilités.

5

QUELS MOYENS ?

Les conseils de quartier disposent :

- d'un local fixe équipé de matériel informatique et bureautique,
- d'un budget de fonctionnement (frais de convivialité, location de salle, etc.).

6

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Dès son démarrage, chaque conseil de quartier élabore son programme de travail partagé avec la Ville, qui se décline en groupes de travail thématiques ouverts à toute personne intéressée.

